

# MAIRIE DE MILON LA CHAPELLE

Département des Yvelines

Arrondissement de Rambouillet

Canton de Maurepas

## Compte Rendu du Conseil Municipal Du 29 février 2016

**Date de convocation**

Le 23/02/2016

**Date d'affichage**

Le 23/02/2016

**Nombre de conseillers**

En exercice 10

Présents 8

Votants 8

L'an deux mil seize, le 29 février à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 février, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Jacques Pelletier, Maire.

Etaient présents : Jacques Pelletier, Maire - Pascal Hamon, 1<sup>er</sup> Adjoint - Bernard Boutouyrie, 2<sup>ème</sup> Adjoint – Isabelle Thierry, 3<sup>ème</sup> Adjointe – Michel Beaucamp - Jean-Manuel Delvaille - Emmanuèle Mateo – Thierry Martineau,  
*formant la majorité des membres en exercice*

Absents excusés : Fabrice Lendormy – Caroline Tchékheff

Isabelle Thierry a été nommée Secrétaire de Séance

### 1. Election d'un secrétaire de séance

Isabelle Thierry est nommée Secrétaire de Séance

### 2. Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal que soit inscrite à l'Ordre du Jour une délibération supplémentaire relative au renouvellement de la contribution de la bibliothèque de Saint-Lambert.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents a accepté que cette délibération soit rajoutée à l'Ordre du Jour.

### 3. Approbation du compte-rendu du 30 novembre 2015

Le Conseil a approuvé le Compte-rendu du 30 novembre 2015 à l'unanimité des présents.

### 4. Approbation du Compte de Gestion 2015 du comptable public

Après s'être fait présenter le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le Comptable public,

Après avoir constaté auprès du comptable public, la concordance entre son compte de gestion et de ses écritures, que le montant de chacun des soldes figure au bilan de l'exercice 2015,

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des présents, le Compte de Gestion 2015 du Comptable Public de la Collectivité.

### 5. Présentation et approbation du Compte Administratif 2014

Après présentation par Monsieur Le Maire du Compte Administratif de l'Exercice 2015 de notre Commune.

Et après que le maire ait quitté la séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents (sachant que le maire ayant quitté la séance n'a pas pris part au vote) a approuvé le Compte Administratif de l'Exercice 2015 ainsi que les montants des RAR 2015 en Dépenses tels que définis ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	219 793,80 €	257 375,70 €	30 127 67 €	83 825,46 €
Report Exercice 2015				40 838,12 €
RAR 2015 à reporter en 2016			95 000 €	
<b>Total Réalisations plus Reports plus RAR</b>	<b>219 793,80 €</b>	<b>257 375,70 €</b>	<b>125 327 67 €</b>	<b>124 663,58 €</b>
<b>Résultat exercice 2015</b>	<b>Positif 37 581,90 €</b>		<b>Négatif 664,09 €</b>	
<b>Résultat Global 2015</b>	<b>Positif 36917,81 €</b>			

## 6. Affectation des résultats de fonctionnement 2015

Le Conseil Municipal, considérant que l'excédent de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2015 s'établit ainsi qu'il suit :

<b>Résultat exercice 2014</b>	<b>FONCTIONNEMENT Positif 37 581,90 €</b>	<b>INVESTISSEMENT négatif 664,09 €</b>
-------------------------------	---	--

Après en avoir délibéré a décidé à l'unanimité des présents,

- de combler ce déficit par un crédit prélevé sur le résultat de fonctionnement de 664,09 € porté au compte 1068 du BP 2016, afin d'équilibrer la section d'investissement. Le résultat final de la section de fonctionnement est donc de 36 917,81€.

Le Conseil Municipal considérant que l'excédent de Fonctionnement de ce Compte Administratif s'établit à 37 581,90 € et qu'il est nécessaire de prélever 664,09 € pour équilibrer la Section d'investissement, précise que le résultat final de la section de fonctionnement est donc de 36 917,81 €.

## 7.Examen et vote du Budget Primitif

Après présentation par Monsieur le Maire du Budget Primitif pour l'exercice 2016 ; après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des présents, le Budget Primitif de l'exercice 2016 tel que repris ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT 2016			SECTION INVESTISSEMENT 20156		
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
002 Excédent reporté N-1			002 Négatif reporté N-1	664,09	
			1068 Virt Exc.° Fonct N-1		37 581,90
			Restes à réaliser 2015	95 200,000	
Dépenses réelles	263 591,68	266 590,00	Opérations Invest. 2016	92 202,509	147 486,37
			Autres		
023 Equilibre Budget	2 998,32		021 Equilibre Budget		2 998,32
<b>Total</b>	<b>266 590,00</b>	<b>266 590,00</b>	<b>Total</b>	<b>188 066,59</b>	<b>188 066,59</b>

<b>TOTAL BUDGET DEPENSES</b>	<b>TOTAL BUDGET RECETTES</b>
454 656,59	454 656,59

## 8. Vote des Taux d'Imposition des Taxes Directes Locales 2016

Après proposition par Monsieur le Maire, aux membres du Conseil, de voter les taux des Taxes directes locales 2016 en les laissant inchangés par rapport à 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, a décidé d'appliquer pour l'année 2016, les taux indiqués ci-dessous :

TAXES	Taux votés 2015	Taux votés 2016	Bases estimées 2016	Produits Estimés 2016
TH	9,52%	9,52%	1 300 798	123 836
TF	5,15%	5,15%	816 137	42 031
TFNB	31,13%	31,13%	21 416	6 667
CFE	16,85%	16,85%	44 309	7 466
<b>TOTAL DES PRODUITS ESTIMES</b>				<b>180 000</b>

## 9.Approbation de la création d'un syndicat mixte fermé et de ses statuts annexés, relatif à la collecte et au traitement des ordures ménagères

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire relatif à l'arrêté Inter préfectoral n° PREF-DRCL/977 du 23 décembre 2015 mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat mixte des Ordures Ménagères ou SIOM de la Vallée de Chevreuse.

Soulignant la nécessité absolue d'assurer la continuité du service public de collecte et de traitement de déchets ménagers et assimilés sur le territoire des 21 communes de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay ».

Rappelant la proposition de créer un nouveau syndicat mixte pour exercer cette compétence sur le périmètre de 19 communes de la Communauté Paris-Saclay et des deux communes Yvelinoises Chevreuse et Saint-Rémy-les-Chevreuse,

Monsieur le Maire explique qu'il serait pertinent de confier la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés à un syndicat mixte fermé sur le territoire des 21 communes concernées.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des présents, la création du syndicat mixte fermé « SIOM de la Vallée de Chevreuse et de ses statuts annexés, constitué entre la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » et la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse pour les Communes de Chevreuse et Saint-Rémy-les-Chevreuse.

## 10.Approbation de l'adhésion de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse au Syndicat Mixte Yvelines Numérique

Monsieur le Maire expose au conseillers, la constitution récente d'un syndicat mixte ouvert départemental d'aménagement numérique pour la mise en œuvre du SDTAN des Yvelines, qui ouvre à l'adhésion des Intercommunalités situées sur le territoire des Yvelines.

Après avoir rappelé aux conseillers que la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse, prise lors de la délibération 2015-09-08 du 09 septembre 2015 lui donne pleine et entière compétence en matière d'aménagement numérique, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse au Syndicat Mixte Yvelines Numérique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la Communauté de Commune au Syndicat Mixte Yvelines Numérique.

## 11. Accord pour le regroupement de commandes concernant le renouvellement du marché « Bail Eclairage Publics et Travaux d'Electricité »

Après avoir donné lecture au Conseil Municipal de l'exposé qui précise qu'afin de permettre aux acheteurs publics de coordonner et de regrouper leurs achats pour réaliser des économies d'échelle et la mutualisation de passation des marchés, les villes de Milon la Chapelle, Chevreuse, Lévis St Nom, St Forget ainsi que la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse, souhaitent passer un groupement de commande. Afin de faciliter la gestion pour le renouvellement du marché « Bail Eclairage Publics et Travaux d'Electricité », Monsieur le Maire souligne qu'une convention constitutive doit être établie entre les différentes parties et qu'une commission d'appels d'offres de groupement doit être instaurée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal a donné son accord afin de permettre la mise en place de ce groupement de commandes entre les cinq collectivités.

### 12. Modification du périmètre des communes de Bonnelles et de Bullion par inclusion de la CCHVC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Communautaire s'est déclaré favorable à l'intégration d'autres communes au sein de la CCHVC, lors de sa délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Faisant part aux Conseillers, de la demande de la Commune de Bonnelles à son rattachement à la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse, ainsi que de la demande d'adhésion de la commune de Bullion à la CCHVC, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la modification du périmètre des communes de Bonnelles et de Bullion par inclusion de la CCHVC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal a approuvé la modification du périmètre des communes de Bonnelles et de Bullion par inclusion de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse.

### 13. Reconduction de la ligne de trésorerie

La convention de partenariat passée avec la Caisse du Crédit Agricole concernant la ligne de trésorerie arrivant à expiration, il convient de la renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, a autorisé Monsieur le Maire à reconduire la ligne de trésorerie et à signer la convention au nom et pour le compte de la commune.

### 14. Participation au fonctionnement de la Bibliothèque de Saint-Lambert

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, a décidé la reconduction de la subvention de 500 € pour le fonctionnement de la bibliothèque de Saint-Lambert des Bois pour l'année 2016.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

Fait à Milon la Chapelle, le 07 mars 2016

Jacques PELLETIER  
Maire

